

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt neuf août**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Roger LANGLOIS**.

Étaient présents : M. Roger LANGLOIS, M. Moïse DAUDON, M. Jacques AUSSOURD, M. Jean-Louis CARRAT, Mme Martine GONIN, Mme Florence BOULAIS (arrivée à 20h20 juste pour la délibération MA-DEL-2025-41 et les suivantes), Mme Sylviane JALOUX, Mme Annie MARCHAND, Mme Fabienne MAILLIEN, M. Michel AUGER.

Étaient absents excusés : Mme Monique GAGNERAULT, Mme Alexandra MONNET, Mme Martine JAMET.

Étaient absents non excusés : M. Philippe RAOULT, M. Simon DUMONTET.

Procurations : Mme Monique GAGNERAULT en faveur de M. Moïse DAUDON, Mme Martine JAMET en faveur de M. Roger LANGLOIS.

Secrétaire : Mme Annie MARCHAND.

Ordre du jour :

- 01 - Appel nominal
- 02 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 03 - Approbation du PV de dernier CM
- 04 - Vente des parcelles au lieu-dit « Les Rochelas » par le département.
- 05 - Révision du montant de la location du foyer.
- 06 - Enrobé route de Pun suite aux travaux de 2024.
- 07 - Recensement 2026 et recrutement des agents.
- 08 - Retire et remplace la délibération MA-DEL-2024-059 pour CIA désapprouvée par le CST du CDG.
- 09 - Demande d'un bail à construction par l'ELSP.
- 10 - Prêt des ateliers municipaux à une entreprise qui va s'installer à la zone des Ribattons.
- 11 - Pour plan de financement BOOST commune.
- 12 - Approbation du devis de la réfection de la piste de Lignaud.
- 13 - Ménage et propreté du foyer rural.
- 14 - Convention de mise à disposition des vestiaires du stade à l'ACCA et du prêt de la parcelle BN 62 à l'amicale des chasseurs de Lignaud.
- 15 - Choix de l'entreprise pour la radio-relève des compteurs d'eau potable en accord avec la CCPCM.
- 16 - Vente d'un chemin public à Monsieur Michel Sauvard au lieu-dit « Les Combes ».
- 17 - Informations diverses:

INFORMATION : Appel nominal

INFORMATION : Désignation d'un(e) secrétaire de séance: Mme Annie MARCHAND.

INFORMATION : Approbation du PV de dernier CM: Approuvé

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-035 : Vente des parcelles au lieu-dit « Les Rochelas » par le département.

Le département propose à la commune de Lourdoueix-Saint-Pierre ou aux riverains, la vente de délaissé de 4 parcelles d'une surface totale de 12205 m² résultants de la déviation du village des Rochelas sur la route départementale n° 6. Après en avoir débattu, le conseil municipal n'étant pas intéressé, propose de donner au département, le nom des propriétaires riverains et des agriculteurs exploitants susceptibles d'être acheteurs.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-036 : Révision du montant de la location du foyer.

Le maire explique que les tarifs de location du foyer n'ont pas été revus depuis 2015. Il faut revoir les montants car une climatisation réversible a été installée récemment, ce qui va modifier la consommation d'électricité été comme hiver.

Après débat, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité, à partir du 1^{er} janvier 2026, les tarifs de location du foyer suivants :

Résidents-commune :	1 jour	150 €
	1 week-end	200 €
Hors commune :	1 jour	250 €
	1 week-end	300 €

Il n'y a plus de frais de chauffage, tout est désormais compris dans ces montants.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-037 : Enrobé route de Pun suite aux travaux de 2024.

Le maire explique que les voiries du lieu-dit « Pun » ainsi que celles situées au lieu-dit « Aigude-haut », refaites en 2024 par la SARL Collas Pierre et sous-traitées à la Colas de Chateauroux présentent des problèmes de finition. Suite à l'entretien de M. Daudon Moïse avec la Colas, la société est d'accord pour refaire celles à « Aigude haut » mais propose pour « Pun », un enrobé à chaud avec une plus valu de 5 227,40 € pour la reprise.

Le maire explique que d'autres travaux de voiries sont prévus au lieu-dit « Les Combes » juste à côté de « Pun » par l'entreprise Eurovia, qui, déjà sur place, pourrait refaire environ 40 m devant chez Monsieur Bonnet qui passe avec ses tracteurs, ce qui coûterait la moitié du prix précédent à la commune.

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour la réalisation de la reprise par Eurovia et refusent la proposition de la Colas pour « Pun ».

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-038 : Recensement 2026 et recrutement des agents.

Le recensement de la population est prévu début 2026, la poste a la compétence pour effectuer ce recensement et fait une offre de 10 187 € TTC.

Le dernier recensement a été effectué par des agents recenseurs recrutés par la mairie et cela a coûté environ 3 500 €.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour le recrutement de 2 agents recenseur et désignent Mme DELEAU Cathy coordonnatrice et donnent pouvoir au Maire et ses adjoints pour le recrutement des agents.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-039 : Retire et remplace la délibération MA-DEL-2024-059 pour CIA désapprouvée par le CST du CDG.

Par délibération du 29/11/24 N°MA-DEL-2024-059, le conseil municipal a modifié les critères d'attribution de l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) et du CIA (complément indemnitaire annuel) des agents de la commune avec les termes identiques employés lors de la délibération de 2018.

Le CST (comité social territorial) qui est le représentant du personnel communal refuse la récente délibération et demande pour le CIA des précisions sur les justificatifs des motifs d'absences sur pièces justificatives.

Après étude, 2 solutions distinctes sont apparues, le conseil municipal peut maintenir sa délibération modifiant ces critères d'attribution ou alors retour à la délibération d'origine en annulant la délibération de 2024.

Le conseil municipal a décidé de retirer la délibération du 29/11/24 N°MA-DEL-2024-059 et de remplacer le paragraphe du motif familiale justifié soit en rajoutant avec certificat médical ou par la voix hiérarchique, et de la représenter au CST avant délibération finale.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-040 : Demande d'un bail à construction par l'ELSP.

L'association ELSP, par un courrier de sa présidente, demande un bail à construction pour une durée de 30 ans pour son projet d'extension d'une surface de 60 m² environ par l'arrière du bâtiment de l'ancien crédit agricole sur la parcelle CH n°144 de 1073 m². L'ELSP s'engage à régler tous les frais de construction.

Après étude, les membres du conseil donnent leur accord pour le bail à construction sur 30 ans avec un loyer de 200 euros par an et donnent pouvoir au Maire pour signer tous documents utiles à la mise en place de ce projet.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Arrivée de Mme Florence Boulais à 20 H 20

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-041 : Prêt des ateliers municipaux à une entreprise qui va s'installer à la zone des Ribattons.

Le maire explique que le groupe AURIAU BMA, négociant de matériel agricole, viticole, TP, installe une agence de 15 personnes sur la zone des Ribattons. Il achète environ 15 000 m². Le temps de la réalisation des bâtiments est de 10 à 12 mois et dans l'attente de rentrer dans leurs locaux ils doivent impérativement démarrer l'entreprise au 1er/11/2025. Le maire propose de leur prêter les ateliers municipaux et de mettre en place un tunnel sur le parking pour loger le matériel de la commune. L'ELSP est intéressée par ce tunnel et est prêt à le louer par la suite. Les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent leur accord pour le prêt des ateliers municipaux pour cette durée et pour l'achat d'un tunnel et donnent pouvoir au Maire pour signer tous documents utiles à la mise en place de ce projet.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-042 : Pour plan de financement BOOST commune.

La commune a obtenu la DETR pour la réfection de la place de l'église mais pas pour les travaux de voirie 2025.

Le maire explique que le plan de financement fourni au département pour BOOST commune ne correspond pas au montant réel de la délibération N°MA-DEL-2024-050.

Une modification s'impose afin d'y inscrire les bons montants :

Montant total H.T : 141 624,17 €
BOOST commune : $141\,624,17 \times 25\% = 35\,406,04$ € dont maxi 30 000 €
Quote-part communale 111 624,17 € prévu au budget primitif 2025

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-043 : Approbation du devis de la réfection de la piste de Lignaud.

Après le désistement d'une entreprise, le conseil municipal a 2 devis pour les travaux de réfection des voiries de Lignaud.

Entreprise 1 : 65 498,76 TTC en émulsion ;
Entreprise 2 : 117 105,34 € TTC en enrobé.

La commune a budgétisé, pour les travaux de voirie sur 2025, une enveloppe de 285 000 € donc après les travaux donnés à ce jour il reste 45 552,24 € sur le budget primitif (285 000 € budgétisés - 169 949 € - 65 198,76 € d'intervention COLAS = 49 552,24 € solde TTC).

Après étude, le conseil municipal porte son choix sur l'entreprise 1, la COLAS, et profite de sa présence sur les lieux pour faire des travaux supplémentaires : la route depuis chez Pierre BOUSSIN jusqu'au carrefour de la départementale D22 soit 4 200 m² reprofilage en grave Emulsion (50 kg/m² moyen) et enduit bicouche à l'émulsion de bitume 69 % (2,6 gk/m²) et aux gravillons 6/10 et 4/6 (18l/m²) pour un devis de 45 259,20 € TTC

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ce devis de travaux supplémentaires et donnent pouvoir au Maire pour signer tous documents utiles à la mise en place de ce travaux.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-044 : Ménage et propreté du foyer rural.

Le maire explique que l'agent technique, à la suite de la suppression d'une classe de l'école, va avoir 2 à 4 heures libre par semaine ou quinzaine, suivant son emploi du temps, qui pourraient permettre le nettoyage du foyer et ainsi compléter son planning.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-045 : Convention de mise à disposition des vestiaires du stade à l'ACCA et du prêt de la parcelle BN 62 à l'amicale des chasseurs de Lignaud.

Les chasseurs de l'ACCA de Lourdoueix St Pierre qui ont beaucoup investis dans les anciens vestiaires du stade demandent l'établissement d'une convention les liants à la commune sur la parcelle BX n° 66 pour 1500 m² incluant les vestiaires de 130 m². De même, l'amicale des chasseurs de Lignaud demande à la commune une convention pour la parcelle de Lignaud appartenant à la section cadastrée BN n°62 pour 2903 m², d'ailleurs la commune a une délibération des sectionnaires en la faveur de l'amicale (DEL N° 2018/08/16-8).

Après étude, les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent leur accord et autorisent le Maire à signer ces conventions d'usage et d'entretien.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-046 : Choix de l'entreprise pour la radio-relève des compteurs d'eau potable en accord avec la CCPCM.

Le conseil municipal, au budget primitif 2024, a inscrit la radio-relève des compteurs d'eau. Suite à l'appel d'offre réalisée en décembre 2024, 2 entreprises ont répondues sur 4 sollicitées.

Entreprise 1 : 69128 euros HT
Entreprise 2 : 79385 euros HT après négociations.

Notre parc étant vieillissant, l'entreprise 2, remplace sans surplus les vannes et robinets d'arrêt défectueux, ce qui est un surcoût très important sur la facture de l'entreprise 1.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de choisir l'entreprise 2 soit la SAUR et autorisent le Maire à signer tous documents utiles à la mise en place de ce projet.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-047 : Vente d'un chemin public à Monsieur Michel Sauvard au lieu-dit « Les Combes ».

Monsieur Sauvard, par courrier, demande l'accord de la commune pour l'achat d'un chemin de 132 m² environ non débouchant qui va à sa parcelle AN 101. Il vient d'acquérir les parcelles AN 108, 109 et 261, il est riverain sur la totalité du chemin. La vente de ce chemin serait de 1 € le m², les frais de géomètre, enquête publique et notaire seraient à la charge de Monsieur Sauvard.

Après étude, les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent la vente de ce chemin et donnent pouvoir au Maire pour signer tous documents utiles à la mise en place de cette vente.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations diverses:

- Défense incendie ;
- Meurgues ?;
- Randonnée de la Forêt du Temple 28/09/25 ;
- Championnat de France en équitation Equiclub de Doulon Romane BAYARD que l'on soutient finit 5 ème dans sa catégorie, félicitation à elle pour sa place très honorable ;
- Remerciement de la famille Laforas-Daudon pour le décès de M LAFORAS René ;
- Remerciement de la famille Zimberger pour le décès de Mme ZIMBERGER Christiane née Pigois pour le près de la tonnelle ;
- Modification pour attribution médaille de l'enfance et des familles : Changement complexe pour l'attribution des médailles de l'enfance et des familles ;
- Evolis 23, engagement de la commune, délibération du 16/09/2024 si le service TP s'arrête on devra verser 25 314 € car actuellement déficitaire de 400 000 €, Evolis a confié le dossier à un bureau d'étude pour analyser le côté financier pour continuité ou arrêt du service. Le maire se renseigne de l'avancé de ce dossier, une décision sera prise au prochain conseil ;
- B2M invitation vin d'honneur aux Ribattons le 07/09/25 porte ouverte ;
- Invitation à la foire primée du 01/09/25 de Bonnat.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Roger LANGLOIS

Signature Mme Annie MARCHAND.